

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC: AET/2328-0001/16/2019-241PU (corr. DPC: A. Totelin)

Réf. NOVA: 17/PFU/1714955 (corr. DU://)

Réf. CRMS : AA/AH/**WMB10001_649_Loutrier_EgliseStClement_DCI_DPC** Bruxelles, le

Annexe : demande de complément d'information

<u>Objet</u>: <u>WATERMAAL-BOITSFORT.</u> <u>Eglise Saint-Clément.</u> <u>Rue du Loutrier.</u> <u>Demande de permis unique portant sur la restauration de la tour.</u>

Demande de complément d'information

Monsieur le Directeur,

En son courrier du 10/01/2020, la Direction du Patrimoine Culturel a, dans le cadre du permis unique, demandé à la Commission Royale des Monuments et des Sites d'émettre un avis conforme sur le dossier relatif à l'objet susmentionné.

Après examen du dossier en sa séance du 15/01/2020, la Commission n'a pu se prononcer définitivement dans l'état actuel du dossier. Elle souhaiterait être mieux renseignée sur certains aspects du projet afin de pouvoir émettre son avis conforme en pleine connaissance de cause.

En vertu des dispositions de l'article 177, § 3 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT), la Commission a donc adressé au maître d'œuvre, par lettre recommandée, une demande de complément d'information dont vous trouverez copie en annexe.

Dans le respect des délais prescrits par le CoBAT, ce complément devra être examiné par l'Assemblée de la Commission au plus tard en sa séance 11/03/2020. L'avis conforme qui sera émis à cette occasion vous sera communiqué dans ces mêmes délais.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations très distinguées.

A. AUTENNE Secrétaire

C. FRISQUE Président

c.c. à BUP-DPC : A. Totelin

